



**COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE
NATIONALE DE BASKETBALL**
Consultation par courriel
Validation en date du 28 juillet 2020

En application de l'article 13 des statuts de la LNB, les membres du Comité Directeur ont été consultés par courriel entre le 27 juillet 2020 et le 28 juillet 2020.

12 membres sur 16 ont participé aux votes dans les délais impartis.

Ont voté par retour de courriels : MM. Paul MERLIOT, Yvan GUEUDER, Jean-Marc JEHANNO, Christian DEVOS, Christophe LE BOUILLE, Philippe LEGNAME, Nicolas RAIMBAULT, José RUIZ, Jesse DELHOMME, Jean-Louis BORG, Martial BELLON, Michel GOBILLOT

Le Comité Directeur réunissant au moins la moitié de ses membres peut valablement délibérer.

Relevé de Décisions

Sujet n°1 : Demande de Dérogation Charte maillot – BELIERS DE KEMPER

Le club des Béliers de Kemper sollicite une dérogation concernant la charte maillot. En effet, il souhaite remplacer l'espace équipementier par un annonceur privé, déjà trouvé.

Le groupe de travail a rendu un avis favorable à l'octroi de cette dérogation au motif qu'il s'agit d'une « reconduction à l'identique du dispositif à N-1 qui n'avait pas posé de souci »

Les membres du Comité Directeur ont eu le choix entre les 3 propositions suivantes :

- Acceptation de la dérogation pour la saison 2020/2021
- Refus de la dérogation
- Abstention

Nombre de votants : 12

Résultats des votes :

- Acceptation de la dérogation pour la saison 2020/2021 : 11
- Refus de la dérogation : 1
- Abstention : 0
- N'a pas pris part au vote : 4

Il est donc décidé d'accorder au club des BELIERS DE QUIMPER la dérogation demandée concernant la charte maillot pour la saison 2020/2021.



**Le Président
M. Alain BERAL**



**Le Vice-Président
en Charge du Secrétariat Général
M. Paul MERLIOT**